

SIEA

Réponse à la consultation ARCEP du 24 mars au 22 Mai 2026 :

« CONDITIONS ÉCONOMIQUES RELATIVES AU MAINTIEN EN CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DES RÉSEAUX EN FIBRE OPTIQUE D'INITIATIVE PUBLIQUE »

Propos introductifs :

Nous remercions vivement l'ARCEP pour les avancées que pourra permettre le modèle présenté que cela soit sur les briques spécifiques proposées ou sur la recommandation de faire évoluer les tarifs auprès des OC lorsque les coûts objectifs le démontrent.

Nous alertons néanmoins l'ARCEP sur des hypothèses indiquées dans le modèle qui, si elles venaient à être entérinées, condamnerait financièrement notre réseau. Nous pouvons citer à ce titre le seuil des 3 millions de lignes, la composante du portage financier pour le déploiement initial ainsi que certaines hypothèses de coûts de maintenance.

Question n° 1. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à apporter leur appréciation sur cette distinction entre les portions]NRO-PM[et [PM-PTO].

Nous sommes favorables à cette distinction des portions de réseau, cela permet une meilleure pertinence de la ventilation des coûts. De plus, les interventions de maintenance sur les segments PM-PBO et PBO-PTO sont très souvent liées aux intervenants STOC qui outrepassent leur périmètre d'intervention lors de maintenance abonnés de premier niveau (cf. [Annexe 1](#) sur les données issues de e-intervention à ce sujet).

Question n° 2. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à formuler leurs éventuelles observations concernant la prise en compte de ces différents coûts supports.

Le SIEA souhaite formuler une observation sur l'hypothèse proposée par l'Arcep au point 3.2.e, consistant à retenir une base de 3 millions de locaux pour allouer certains coûts de support mutualisés, notamment les coûts de systèmes d'information, afin de refléter un « niveau minimal d'efficacité ».

Cette hypothèse soulève plusieurs réserves lorsqu'elle est appliquée à une régie comme celle du SIEA. La régie du SIEA exploite environ 365 000 locaux ; le seuil retenu représente donc une base de mutualisation près de dix fois supérieure à son périmètre exploité. Cet écart ne traduit pas nécessairement un défaut d'efficacité. Il tient d'abord au périmètre même d'intervention du SIEA : le RIP intervient dans les zones où l'initiative privée était insuffisante, en dehors des principales zones d'initiative privée rentables et notamment hors zones AMII. Il porte ainsi principalement sur des zones moins denses, moins rentables et moins favorables aux économies d'échelle.

Dès lors, retenir une base de 3 millions de locaux comme référence générale revient, en pratique, à comparer une régie départementale à des opérateurs d'infrastructure nationaux exploitant plusieurs RIP en DSP, via des sociétés de projet ou filiales dédiées, dont l'organisation, la taille et les capacités de mutualisation sont très différentes. Cela pourrait conduire à faire apparaître les

coûts de support d'une régie comme insuffisamment efficaces, alors même que cette différence tient d'abord au périmètre exploité et non à une mauvaise gestion.

Le SIEA demande donc que soit précisé le traitement des RIP qui n'atteignent pas individuellement cette assiette. Si l'hypothèse retenue suppose l'addition de plusieurs RIP pour atteindre 3 millions de locaux raccordables, il conviendrait d'indiquer selon quelles modalités juridiques, techniques, contractuelles et économiques cette mutualisation pourrait être effectivement réalisée.

Le SIEA demande également à l'Arcep de préciser quelles solutions concrètes de mutualisation seraient, selon elle, accessibles à une régie publique indépendante, et dans quelles conditions elles pourraient être mises en œuvre. Une telle mutualisation ne saurait être présumée, dès lors qu'elle suppose des coûts de transition qui doivent être pris en compte : migration, reprise et fiabilisation des données, interfaçage, adaptation des processus, formation, cybersécurité, conduite du changement et, le cas échéant, double exploitation transitoire. Elle peut également être limitée lorsque les collectivités concernées ont confié leur RIP à un délégataire, qui maîtrise généralement le SI industriel d'exploitation.

Le SIEA souligne également que la situation des RIP historiques peut présenter des spécificités techniques, notamment lorsqu'ils comportent des offres activées ou des couches d'exploitation nécessitant des interfaces particulières avec les opérateurs. Sans remettre en cause le périmètre de la consultation centré sur les accès passifs, ces spécificités peuvent avoir une incidence sur les systèmes d'information, les référentiels, la supervision, l'interopérabilité et les processus d'exploitation. Elles doivent donc être prises en compte dans l'appréciation du caractère effectivement mutualisable des coûts SI.

Cette question doit enfin être appréciée au regard du **libre choix des collectivités** entre les différents modes de gestion. Si la référence proposée devait rendre la régie économiquement moins défendable, elle pourrait réduire en pratique la portée de ce choix, en orientant indirectement les collectivités vers des modes de gestion confiés à des opérateurs déjà capables de mutualiser leurs coûts sur plusieurs millions de locaux. Une telle évolution doit être appréciée avec attention **au regard du principe de libre administration des collectivités territoriales**, ainsi que des objectifs de concurrence effective et de neutralité du cadre européen des communications électroniques.

Le SIEA considère donc que le seuil de 3 millions de locaux ne devrait pas être interprété comme un critère général d'efficacité applicable indistinctement à l'ensemble des opérateurs d'infrastructure. L'appréciation des coûts de support devrait pouvoir tenir compte du périmètre réel exploité, du mode de gestion retenu, des mutualisations effectivement accessibles, des coûts de transition nécessaires, des spécificités techniques des RIP historiques et des coûts effectivement constatés.

De plus nous pensons qu'il est important d'intégrer de manière explicite les outils de GMAO (ticketing OI) et de supervision dans les coûts de système d'information de la brique de maintenance curative. Ces outils permettent à un OI d'avoir une vision fine de son réseau et de piloter efficacement les interventions, au SIEA ces coûts de logiciel SI réseau représentent 381 000€ HT par an. Nous estimons que ces coûts ne changeraient que très peu même en passant de 360 000 lignes à 3 millions de lignes FTTH. En effet, ces coûts de licence ou de développement ne sont pas liés au nombre de ligne mais plutôt au temps nécessaire à les mettre en place.

Nous observons donc que ce seuil de 3 millions de lignes va d'une part à l'encontre de la libre administration des collectivités et que d'autre part ce seuil favorise les maisons mères des OI qui disposent de plus de 3 millions de lignes alors que, par exemple, l'ARCEP pourrait objectiver plus équitablement les coûts de SI en prenant la taille réelle des maisons mères.

Il est également rappelé que sur les réseaux électriques, un exploitant (ENEDIS) couvre 95% des points de livraison et que les 5% sont exploités par les 110 Entreprises Locales d'Energies (ELE). Ce fonctionnement est éprouvé depuis 80 ans et les ELE affichent des performances souvent meilleures qu'ENEDIS. Sur le département de l'Ain, le temps de coupure moyen par client en minutes (critère B) est 3 fois plus bas en 2024 sur la zone exploitée par l'ELE que sur la zone exploitée par ENEDIS. En précision, la zone exploitée par l'ELE est 100% rurale pénalisant de fait cette dernière.

	ENEDIS	Régie Service Energie (RSE)
Nombre de communes	373	18
Nombre de points de livraison	365 000	12 000
Taux d'enfouissement des lignes HTA	50%	85%
Temps de coupure moyen 2024 (Critère B hors HIX)	100,3 minutes	33,5 minutes

Question n° 3. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour la maintenance préventive.

Nous ne partageons pas le point de vue sur le fait que les maintenances préventives seraient systématiquement réalisées en marge d'une intervention curative, ces cas sont plutôt des exceptions que la norme. Les deux principales raisons sont que :

- le curatif est souvent lié à une urgence, il serait difficile de faire attendre une intervention curative sous prétexte qu'une intervention préventive est encore en cours
- Augmenter la part de maintenance préventive en même temps que la maintenance curative nécessite de fait un allongement des délais d'interventions pour coordonner les opérations ce qui induira une baisse sensible de la qualité de service
- les équipes qui font du curatif (SAV client) ne sont pas les mêmes que celles qui font de l'audit ou de la remise en conformité de PM (infrastructure). Les compétences et les outils ne sont pas identiques, dans un but d'industrialisation les équipes se spécialisent.

Nos coûts unitaires d'audit et de maintenance préventive au PBO sont bien supérieur au 50€ indiqués dans le modèle, avec des coûts de [SDA] par PBO. Le déploiement en zone rurale mobilise une part importante de support aérien. En ce qui concerne le SIEA, environ 37% des PBO sont des boîtiers aériens ou en façade. **Cela implique de réaliser des interventions préventives avec au moins deux techniciens ainsi qu'une nacelle.** En complément, l'audit de PBO en immeubles collectifs nécessite des prises de rendez-vous préalable avec les gestionnaires de copropriétés pour éviter les échecs d'accès.

Nous estimons également que le traitement des DT/DICT et des réponses aux ATU pourraient être intégré à la brique maintenance préventive, dans la mesure où ce sont des actions qui visent à réduire l'activité de maintenance curative et qui sont des obligations légales auxquelles les exploitants de réseau doivent répondre.

Nous émettons une réserve sur les coûts d'objectifs de 2500€ par REC PM pour les armoires regroupant plus de 400 lignes de zone arrière. Nous estimons notre coût moyen à 3250 € pour ces PM plus denses. Cela représente 277 des 977 PM en service sur notre réseau.

Question n° 4. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour la maintenance curative.

Le taux horaire retenu dans la consultation de 79,25€/heure nous paraît être un taux faible qui ne prend pas en compte une part d'activité HNO. Du côté du SIEA, ce coût est de [SDA] sur la partie infrastructure fibre et grimpe à [SDA] si on intègre les réparations et fermetures des portes des PM après les interventions STOC chaque jour. **De plus, des coûts supplémentaires viennent s'ajouter :**

- **Coût de nacelle :** nacelle standard, nacelle 4x4, nacelle araignée pour les zones difficiles (accès enneigé, présence de boue) ainsi que de Plateforme Individuelle Roulante en cas de besoin. Ce matériel est essentiel pour réaliser des interventions de qualité dans le strict respect des règles de sécurité.
- **Coût de conduite d'activité :** comprend toute la préparation des interventions terrains, la gestion des arrêtés de circulation, la préparation des plans de câblage/tirage, la tenue à jour des référentiels après intervention terrain
- **Coût de NOC :** la surveillance active par l'OI de ses infrastructures, afin de réagir face aux incidents sans attendre l'ouverture de signalisation par les OC ; la réponse rapide aux entreprises tierces endommageant les réseaux fibre et cherchant à joindre un numéro d'urgence chez l'OI ; le bilan chaque soir de l'état de l'infrastructure fibre optique après plusieurs centaines d'intervention STOC ; la corrélation entre les différents événements SIG unitaire/DERCO et travaux programmés ; la gestion et corrélation des événements ; le suivi des incidents et des travaux programmés ; la tenue à jour des outils de suivi et de ticketing.

Il nous paraît aussi important d'intégrer une part d'activité HNO car l'ensemble des opérations de maintenance curative ne peut pas toujours entrer dans le créneau 8h – 18h.

Voici un tableau de synthèse des différents coûts ramenés à l'heure d'intervention terrain :

[SDA]

Pour ce qui est de la supervision du réseau (NOC), cette brique nous semble essentielle à maintenir une qualité de service optimale sur les réseaux fibre optique, un poste de dépense explicite devrait être prévu dans le modèle pour suivre cette fonction. Les réseaux fibres ne sont pas simplement des réseaux de confort mais portent des services de plus en plus essentiels pour les particuliers et pour les activités professionnels (TPE bancaire, démarche numérique, etc...).

Pour finir, nous notons aussi que le modèle ne prévoit pas de dépenses curatives GC lors d'incident sur des infrastructure d'accueil tiers (hors GC en propre). En réalité, nous notons qu'il faut parfois avoir recours à des interventions génie civil urgentes pour aller installer des poteaux provisoires lorsqu'un poteau Orange est percuté par un véhicule en traversée de route. Ces poteaux provisoires sur buses béton ont parfois même été récupérés à tort par le sous-traitant d'Orange pensant qu'il s'agissait d'une buse de l'opérateur historique. Ces exemples montrent qu'il n'est pas possible de raisonner uniquement dans un mode où l'OI attend la réparation par Orange de son infrastructure d'accueil, sans quoi les délais de dépannage vont nécessairement s'allonger, impactant ainsi la qualité de service des réseaux fibre optique. Nous joignons deux exemples concrets en [Annexe 2](#) et [Annexe 3](#) montrant la nécessité de prévoir dans le modèle des moyens lourds et une organisation pouvant travailler en HNO.

Les coûts du modèle notamment sur le taux horaire sont trop bas à notre sens pour assurer des interventions préparées et dans un cadre de sécurité réglementaire strict. Les interventions constatées malheureusement quotidiennement sur les réseaux télécom principalement sur les raccordements en mode STOC et également des dépannages premiers niveaux réalisés par les OC ne seraient jamais tolérées sur les réseaux électriques et les réseaux gaz alors que cela devient un standard sur les réseaux télécom. En zone RIP, cela va à l'encontre de la préservation d'un patrimoine financé avec de l'argent public. Nous alertons donc sur le risque de retenir un taux horaire anormalement bas poussant à retenir des pratiques d'interventions désastreuses connues sur le mode STOC comme standard pour la maintenance (les coûts moyens des raccordements associés aux notes qualités des différents acteurs sur notre réseau sont présentés en [SDA]).

Au global les coûts de maintenance remontés par le modèle sont très inférieurs à nos coûts constatés de 2025 : [SDA].

La maîtrise des coûts de maintenance passe avant tout par une maîtrise complète des interventions sur le réseau. En complément de l' [Annexe 1](#) montrant les effets directs des SAV de premier niveau réalisés directement par les OC, l' [SDA] précise la répartition des coûts directs d'intervention terrain de maintenance curative. La part majoritaire de ces coûts est liée aux intervenants du mode STOC. En ce sens, pour permettre une diminution de ces coûts liés aux malfaçons, il nous apparaît essentiel de pouvoir reprendre la main dans le cadre de la fermeture commerciale du cuivre sur la complétude des raccordements ainsi que l'ensemble des « churns » donc sur l'ensemble du réseau hors NRO.

Le modèle éprouvé sur le cuivre où seul l'opérateur historique pouvait intervenir sur la boucle locale, hors NRA, nous semble être le seul moyen de maîtrise des coûts post raccordements industriels sur la fibre. L'ARCEP pourrait ainsi émettre des recommandations fixant un prix objectif pour un « churn » ainsi qu'un délai raisonnable de réalisation de ce dernier afin de permettre au OI de reprendre la main sur leur réseau.

Question n° 5. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour la commercialisation de gros.

Comme indiqué dans l'[SDA], les coûts de commercialisation pour le SIEA sont de [SDA], dont [SDA] de développement de SI de commercialisation. Nous estimons que ces coûts ne changeraient que très peu même en passant de 365 000 lignes à 1 million de lignes FTTH. En effet, ces coûts de licence ou de développement ne sont pas liés au nombre de ligne mais plutôt au temps nécessaire à mettre en place les outils et protocoles INTEROP.

A titre de comparaison, voici les chiffres calculés par le modèle ARCEP en partant d'une assiette de 3 000 000 de lignes (onglet « données générales », cellule F4) puis d'une assiette de 365 000 lignes (onglet « données générales », cellule F4). La dernière colonne présente nos coûts constatés pour l'année 2025.

Modèle ARCEP 3M lignes	Modèle ARCEP 365 000 lignes	Coûts réel SIEA
533 714 €	4 386 688 €	[SDA]

En fixant l'assiette du nombre de lignes à 3 000 000, **le calcul du modèle est [SDA] aux coûts constatés en 2025** alors que l'organisation mise en place pour la commercialisation de gros de notre réseau ressortirait particulièrement efficace sans ce seuil. Il nous apparait donc essentiel que le modèle se base sur la taille des maisons mères et non sur un seuil arbitraire condamnant de fait les petites structures malgré des coûts très largement optimisés comme l'indique le modèle sur la base des 365 000 lignes.

Question n° 6. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la composante de location du génie civil d'Orange.

Les coûts de la composante GC d'Orange sont fidèles aux coûts supportés par le SIEA sur le segment [PM-PTO]. Pour ce qui concerne le segment]NRO-PM[nos coûts sont inférieurs au montant calculé par le modèle. La raison est que le SIEA a utilisé en grande majorité le linéaire de génie civil d'artères structurantes construit par la collectivité et a, de fait, limité l'utilisation de l'offre GC iBLO sur ce segment au profit du génie civil hors GC iBLO.

Question n° 7. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour le génie civil hors Orange.

Pour le poste de 0,10€/ml/an pour le génie civil souterrain en propre, sous réserve que l'unité soit bien le mètre linéaire de conduite comme indiqué dans le modèle (et non de GC), les résultats apportés nous semblent cohérents.

Pour les appuis, les 10€/an/appui proposés par le modèle permettent de faire face aux différents impacts que peuvent subir les appuis en lien avec les sinistres routiers, accrochages par des engins, la météo (bien que cet élément soit très variable d'une année sur l'autre). Il apparait par contre que ce montant ne permet pas le renouvellement de cette infrastructure alors que sa durée de vie reste limitée par rapport au génie civil souterrain (durée de vie entre 25 et 30 ans). Un coefficient majorant ce montant année par année pourrait être défini pour prendre en compte le vieillissement.

Plus simplement il convient de stopper la possibilité de renouvellement des IRU de cofinancement à 1€ qui n'a pas de sens compte tenu de la nécessité de réinvestissement pour rénover ou remplacer les réseaux vétustes et amortis que cela soit le câblage, les armoires et les infrastructures d'accueils notamment en aérien.

Concernant la location de génie civil hors Orange, la proposition du modèle est une avancée structurante pour le réseau porté par le SIEA. Outre la prise en compte des IRU pour l'utilisation des supports communs au réseau électrique, cela permet de prendre en compte dans une brique distincte le Génie Civil réalisé par les collectivités hors du PFTHD. Pour le SIEA cela concerne :

- 36 M€, amortissements déduits, d'investissements de Génie Civil télécom réalisés depuis 1999 et utilisés pour les segments PM-PBO et PBO-PTO
- Les quotes-parts des 89 M€ d'investissements nets réalisés dans les artères mutualisées (hors PFTHD) pour le passage des câbles NRO-PM (35,5M€) et PM-PBO (30M€)

Question n° 8. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la modélisation des coûts liés à l'IFER.

Nous sommes en phase avec la proposition de recommandation qui facilitera la refacturation de l'IFER auprès des opérateurs commerciaux.

Question n° 11. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les hypothèses retenues pour les extensions.

En comparaison des 2500€/immeuble proposés dans le modèle pour le coût unitaire « extension GC », nos coûts observés sont de 4230€ en moyenne.

Concernant la partie extension fibre, selon notre analyse, les coûts proposés dans le modèle ne passent pas lorsque les réserves à proximité ne sont pas suffisantes malgré un dimensionnement du réseau anticipant les constructions possibles à 5 ans. Ces renforcements concernent par exemple : les projets immobiliers de grande importance (pays de GEX) nécessitant la pose de nouveau PM, les projets nécessitant un retraitage complet de câbles depuis les PM, la densification de hameaux alimentés en réseaux aériens. Comme pour les réseaux électriques, il conviendrait de distinguer la partie « extension de réseau » de la partie « renforcement de réseau » et prévoir des coûts supplémentaires dans le modèle pour ces renforcements de réseau sur un pourcentage des nouveaux logements. Nous estimons cette part à 5% aujourd'hui avec une évolution à 25% d'ici à 2030, au gré des évolutions des PLUIH.

Question n° 12. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les modalités de recouvrement des coûts liés aux opérations d'enfouissement et de dévoiement dans le cadre du contrat d'accès aux lignes FttH.

Le SIEA souhaite attirer l'attention de l'ARCEP sur le principe de refacturation des travaux de câblage d'enfouissement* et de dévoiement aux cofinanceurs. Ce principe permet effectivement de recouvrer une part des coûts engagés par l'OI dans ces chantiers, mais en intégrant une part importante de travail afin de :

- Créer des justificatifs techniques et financiers **spécifiques** pour les OC
- Fournir des pièces financières qui peuvent permettre de connaître les prix unitaires des prestations entre l'OI et son mainteneur (risque autour du **secret des affaires**)
- Traiter les demandes de précision ou les **contestations** des OC

En synthèse, aucun standard INTEROP n'existe aujourd'hui sur le processus à suivre ainsi que la forme des pièces justificatives à fournir entre OI et OC sur ces opérations d'enfouissement et de dévoiement.

**La part GC des enfouissements devra être incluse dans les projections de linéaire de location hors GC iBLO car ce génie civil est réalisé par les collectivités AODE dans le cadre d'aménagements de voiries à l'initiative principalement des communes.*

Question n° 13. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur la durée d'appréciation à retenir, ainsi que sur le point de départ de cette durée.

Et question n° 14. Les contributeurs à la consultation publique sont invités à se prononcer sur les deux méthodes de calcul du niveau tarifaire récurrent minimum.

L'approche de détermination des coûts année par année ne nous semble être possible que si une décision de l'ARCEP impose la hausse la hausse aux OC pour que le process soit fluide et ne mette pas financièrement en danger l'OI. Cette approche de couts année par année pose également le problème de la prise en compte des déficits d'exploitations passés.

Dans ce contexte, la position du SIEA est la suivante :

- Durée d'appréciation : 20 à 25 ans
- Point de départ de cette durée : 2016
 - Période 2016-2025 : **prise en compte des couts passés réels**
 - Période à venir : prise en compte de couts objectivés prenant en compte nos remarques aux questions précédentes ainsi que le nombre d'abonnés cible proposé par l'ARCEP au paragraphe 4.1.3 avec des données INSEE où il convient de corriger certaines informations liées aux hôtels qui peuvent augmenter artificiellement le nombre de locaux.

En complément, la fixation du TURPE par la CRE sur les réseaux électriques, après concertation des exploitants et AODE, permet une application immédiate à l'ensemble des fournisseurs d'électricité.

Question n° 15. Les contributeurs sont invités à faire part de leurs commentaires sur l'orientation proposée par l'Arcep concernant la composante du portage financier du déploiement initial au moment du renouvellement des DSP.

La composante de portage financier du déploiement initial revêt **un caractère vital de notre projet** comme explicité dans la réponse à la consultation de 2025 ainsi que lors des échanges avec les services de l'ARCEP concernant le niveau global de récurrent nécessaire à **la soutenabilité des emprunts**.

Comme l'indique les projections de trésorerie du projet présentées en [SDA], une réserve à 1.10€ intégrée au récurrent global ne permettra pas d'atteindre le récurrent nécessaire à la survie économique de notre réseau.

Question n° 16. Les contributeurs sont invités à faire part de tout commentaire sur les sujets relatifs à la présente consultation publique qui ne seraient visés par aucune autre question.

Nous joignons en [SDA] un graphique issu de la mise à jour de début 2025 de notre plan d'affaires indiquant les projections au récurrent actuel et les projections avec le taux minimum de récurrent permettant l'équilibre du projet.

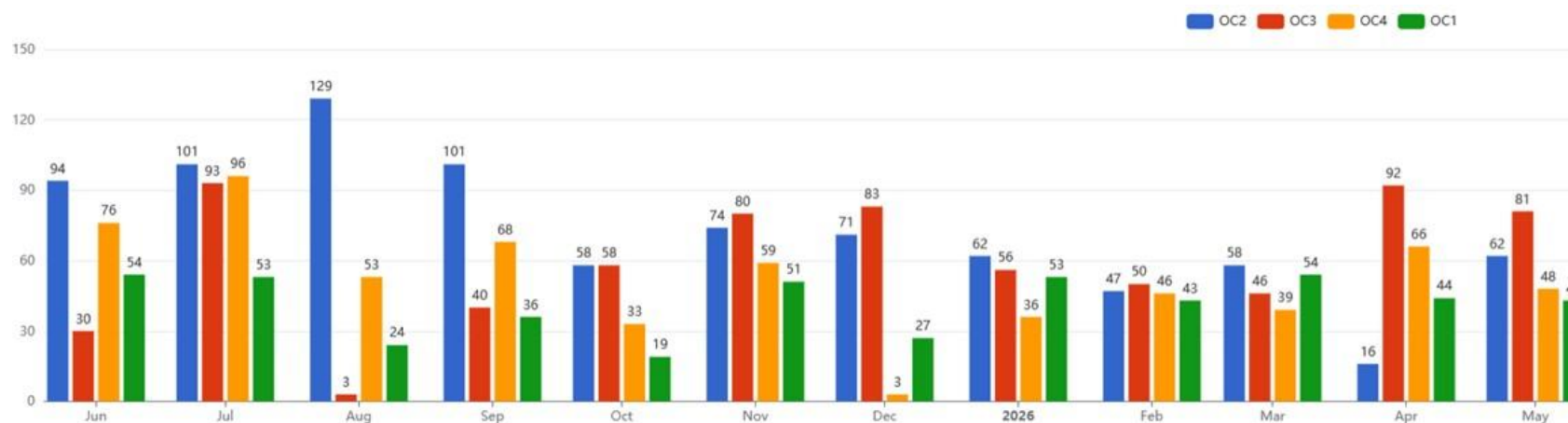
La résilience du réseau a été intégrée dès la construction, en particulier sur la mise en souterrain des parties les plus impactantes sur la disponibilité du FTTH. De plus, le SIEA et les communes composant ce dernier ont été très proactives depuis des années pour enfouir les réseaux secs dont les conduites télécom. Ainsi le segment [PM-PBO] est à 65% en souterrain et le segment [NRO-PM] l'est à plus de 95%. Cela a un double impact sur le montant de la réserve (enfouissement dans le cadre du projet subventionné) et sur la composante GC hors GC-Orange. Nous n'avons pas de doutes que les enfouissements vont continuer sur demande des communes à un niveau moyen de 1.5M€/an, impactant ainsi le niveau de GC hors Orange. D'autre part, les inconséquences passées dénaturant le réseau en termes de qualité et de S.I. ont entraîné des conséquences financières non comptabilisées. De plus elles auront un impact sur nos coûts pendant plusieurs années, le temps de reprendre la main sur le réseau et de remettre celui-ci à niveau avant que le renouvellement de certaines parties ne prenne le relais.

Annexe 1 :



EXEMPLES DE DEGRADATIONS ET DE COUTS

Nombre d'interventions SAV OC générant une casse PTO (source e-intervention)



Sur 1 an glissant, les SAV 1^{er} niveau réalisés par les OC
ont généré **2603 casses** sur le réseau

Annexe 2 :



INCIDENCE DES DELAIS D'INTERVENTIONS D'ORANGE

05 mai 09h34 : Chute d'un support Orange permettant la traversée de route et dommage réseau signalé par la commune de Chalamont

05 mai 10h15 : Echange téléphonique entre le NOC SIEA et la mairie, **la gendarmerie a barré la route en attendant la réparation**

05 mai 10h25 : Le NOC SIEA déclenche le mainteneur télécom en intervention immédiate

05 mai 10h52 : L'OC Orange ouvre un incident généralisé auprès du SIEA pour 26 clients impactés

05 mai 12h15 : Premier bilan du mainteneur SIEA, 3 x câbles impactés 96FO, 36FO, 12FO à terre en traversée de route

05 mai 14h50 : Préparation des câbles par le mainteneur en attendant l'arrivée de la buse béton

05 mai 17h15 : Installation de la buse

05 mai 20h10 : Fin des réparations

→ Coût direct de l'intervention : **5 362 € HT**

22 mai : Orange replante le poteau



Annexe 3:



REACTIVITÉ ET NECESSITÉ DES INTERVENTIONS EN HNO

- 07 septembre 17h10 :** Perte de supervision des équipements du PM de Ferney_17
- 07 septembre 17h15 :** Le NOC SIEA déclenche le mainteneur en intervention immédiate
- 07 septembre 17h57 :** Une première équipe de maintenance arrive sur place et constate qu'un véhicule a percuté le PM
- 07 septembre 19h00 :** Remplacement un à un des cordons et corps de traversé HS
- 07 septembre 22h11 :** Une deuxième équipe de maintenance en renfort
- 08 septembre 00h34 :** L'énergie est rétablie dans le PM
- 08 septembre 00h50 :** Les liens NRO-PM des 4 x OC sont rétablis
- 08 septembre 03h38 :** Les reprises des tiroirs PM -PBO sont terminées, le PM est bâché et l'accès est condamné par sécurité
- 17 septembre :** Le PM endommagé est remplacé par un PM neuf

